

07

ANIMER UNE PRÉPARATION
AUX ÉPREUVES DE RAEP

DATE

28 SEP
→ **02 OCT.**
2020

LIEU

ENAP AGEN

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE
(ENAP)**

CHEFFE DE PROJET

Kathy.FTAÏS
Kathy.ftais@justice.fr
05 53 98 92 10

CONTACT
ADMINISTRATIF

Caroline.calvez@justice.fr
Tél : 05 53 98 92 06

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

Le 27 mars 2020

EFFECTIF PRÉVU

12 personnes

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'hébergement sur le site et la restauration au restaurant administratif sont pris en charge par l'ENAP

L'épreuve de RAEP rompt avec les anciennes épreuves académiques fondées sur des tests de connaissances. Trop de candidats passent encore ces épreuves en étant peu familiarisés avec la philosophie de cet exercice.

Le cadre interministériel qui introduit une épreuve de RAEP dans les concours de la fonction publique se prête bien à une formation du RESP.

Animer une session RAEP exige un savoir-faire spécifique puisqu'il s'agit de valoriser les candidats sur le fond comme sur la forme sur un projet professionnel qui soulève des enjeux personnels forts (promotion, mobilité...).

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les participants seront capables d'animer une session de préparation aux épreuves de RAEP. Ils pourront :
 - Conforter leur connaissance du cadre d'une épreuve de RAEP ;
 - Acquérir ou développer des outils d'aide à la préparation d'une RAEP ;
 - Identifier les attentes des jurys pour adapter l'accompagnement des stagiaires ;
 - Contribuer à la conception d'une « mallette » pédagogique.

CONTENU

- Présentation d'un dossier ressource ;
- Comparaison entre différents formats de formation possible ;
- Organisation de simulations d'épreuves ;
- Analyse de dossiers de candidats.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation alternera des apports théoriques et des échanges d'expériences pour finaliser ensemble une « mallette » pédagogique.

PUBLIC VISÉ

Responsables de formation et formateurs chargés d'animer une préparation aux épreuves de RAEP. Cette formation s'adresse à des futurs formateurs relais et non à des candidats à un concours.